Le Parc naturel régional de la Brenne recrute un :

Chargé d'études animation foncière « biodiversité et eau »

(H/F)

Contexte

Le Parc naturel régional (PNR) de la Brenne, créé en 1989, présente un patrimoine naturel exceptionnel reconnu au niveau national (ZNIEFF, RNN), européen (4 sites Natura 2000) et mondial (zone humide Ramsar de 140 000 ha).
De nombreuses actions sont mises en œuvre pour préserver cette biodiversité avec les propriétaires privés, mais l'expérience montre que l'acquisition foncière ou la maîtrise d'usage au long terme sont parfois nécessaires pour assurer une sauvegarde durable d'un site majeur.
La mise en œuvre de la Stratégie nationale des aires protégées (SNAP) implique aujourd'hui d'**établir une première stratégie foncière sur notre territoire**. Cette stratégie vise à :

- ***garantir la conservation des sites à haute valeur écologique*** menacés par des modifications de pratiques (abandon, intensification) ;
- ***préserver les zones humides et plus largement la ressource en eau*** dans un contexte de changement climatique ;
- conforter le maintien des milieux ouverts favorables à la biodiversité et leur entretien par l'élevage extensif.

Cette stratégie sera définie en parallèle et en cohérence avec d'autres actions de maîtrise d'usage réalisées dans le cadre du Contrat territorial zones humides 2022-2027.

Objectifs

Il s'agit :

1. d'établir une stratégie foncière concertée et coordonnée à l'échelle du territoire en vue de préserver les espaces à enjeux biodiversité et/ou eau :
    - identification des zones à enjeux et des logiques d'acteurs ;
    - hiérarchisation des périmètres ;
    - gestion pro-active par la mise en place d'une veille foncière ;
2. de préserver, par la maîtrise foncière ou d'usage, les zones prioritaires définies.

DESCRIPTION DU POSTE

Missions

- **Organiser et animer le groupe de travail « stratégie foncière »**, associant l'ensemble des acteurs fonciers du territoire (ex : propriétaires fonciers, collectivités territoriales, organisations professionnelles agricoles, associations environnementales, agriculteurs, notaires, Safer, opérateurs fonciers (Terres de liens…), DDT, OFB... : le chargé d'études s'appuiera sur leur expertise et sera chargé de croiser les regards et les stratégies foncières de chaque partenaire par le dialogue pour aboutir à une stratégie partagée et opérationnelle.

- **Réaliser la cartographie, partagée par les acteurs du territoire, des sites à enjeux relatifs à la préservation de la biodiversité et de l'eau.** Le chargé d'études rencontrera

chaque partenaire afin d'identifier et de collecter les informations sur la politique foncière mise en œuvre ou projetée sur son territoire d'intervention. L'ensemble des données utiles existantes sera collecté : zones de préemption d'ores et déjà identifiées, occupation du sol, zonages liés aux documents de planification territoriaux (cartes communales, PLU(i), SCOT, etc.), zonages environnementaux et périmètres de protection des captages d'AEP, zones d'expansion des crues, zones humides et les données naturalistes actualisées, etc. Ces données seront compilées puis analysées afin de notamment préciser et compléter la carte départementale des sites potentiels pouvant être labellisés SNAP.

- **Identifier les outils mobilisables et pertinents.** De nombreux outils de maîtrise foncière ou d'usage existent, cependant ils sont très souvent méconnus et/ou peu activés par les acteurs locaux. Afin que ceux-ci identifient les moyens les plus adéquats à mettre en œuvre, une information sur l'ensemble des outils mobilisables – avec priorité aux maîtrises foncières ou d'usage permettant de mettre en place une protection forte sur le long terme - sera réalisée : acquisition, obligation réelle environnementale (ORE), servitude d'utilité publique, périmètre de protection des espaces agricoles et naturels péri-urbains (PAEN), baux à clauses environnementales, etc. Chaque acteur pourra ainsi se pré-positionner sur la maîtrise d'un ou plusieurs secteurs et les modalités et conditions des partenariats éventuels pourront émerger entre les différents acteurs fonciers.

- **Mettre en œuvre la stratégie foncière partagée.** Cette stratégie de maîtrise foncière et d'usage, visant la mise en place de protections fortes de la biodiversité et de la ressource en eau sur le long terme étant définie et partagée, il s'agira d'animer :
    - la mise en place d'une veille foncière selon les différentes catégories de priorité : veille active, veille passive, etc., sur l'ensemble des zones ;
    - la communication locale sur la stratégie et les outils ;
    - le démarchage et les rencontres et négociations foncières avec les propriétaires et exploitants ***en priorité sur les zones pouvant intégrer la SNAP ;***
    - la contractualisation, le conventionnement et l'identification des potentialités d'acquisition.

Profil

- Formation de niveau Bac +2 minimum en droit, environnement, aménagement du territoire ou agricole souhaitée ; une première expérience professionnelle dans une fonction ou un environnement similaire serait un plus
- Connaissance des collectivités, du développement local et du milieu agricole
- Maîtrise des outils informatiques et cartographiques
- Aisance relationnelle, bonnes capacités d'animation (réunion, négociation), diplomatie
- Rigueur, capacité à s'organiser, à travailler en autonomie et à prendre des initiatives
- Capacité de synthèse et de rédaction
- Dynamisme et forte motivation

Informations complémentaires

- CDD de 24 mois à pourvoir dans les meilleurs délais
- Salaire annuel : selon expérience
- Poste basé à la Maison du Parc (permis B et véhicule indispensables)

Date limite de candidature : 30 juin 2023
Candidature à adresser à M. le Président du Parc : info@parc-naturel-brenne.fr
Renseignements : M. Lalange, directeur adjoint : s.lalange@parc-naturel-brenne.fr